



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND-EST



Avenant n°1 à la convention cadre relative au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention III – Ried Centre Alsace



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION – CADRE RELATIVE AU PROGRAMME
D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D' INTENTION
ILL – RIED CENTRE ALSACE
POUR LES ANNEES 2019 A 2022**

Entre

L'Etat, représenté par le préfet de région Grand-Est¹, préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse, préfet du Bas-Rhin et par le préfet du Haut-Rhin² ;

et

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse³, représentée par son directeur général ;

et

La Région Grand Est⁴, représentée par son président, autorisé à signer la présente convention par décision de la Commission permanente n°20CP-770 du 15 mai 2020 ;

et

Le porteur du programme d'actions, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA)⁵, représenté par le président du territoire Centre-Nord.

Ci-après désignés par « **les partenaires du programme** »

¹ 5 place de la République 67 073 STRASBOURG CEDEX

² 11 Avenue de la République, 68000 COLMAR

³ Rue du Ruisseau Rozérieulles BP 30019 57 161 MOULINS LES METZ CEDEX

⁴ 1 place Adrien Zeller BP 91006 67 070 STRASBOURG CEDEX

⁵ Espace Européen de l'Entreprise – 1 rue de Rome – CS 10020 SCHILTIGHEIM - 67013 STRASBOURG
CEDEX

Préambule

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations Ill Ried Centre Alsace qui a été labellisé le 6 juillet 2017 pour une durée de 2 ans, de 2017 à 2019 et dont la convention cadre a été signée le 12 novembre 2018..

La mise en œuvre de ce PAPI d'intention repose sur une action principale consistant en la réalisation d'une étude technique de recherche de scénarii d'aménagement pour la protection contre les inondations des communes riveraines de l'Ill. Le porteur du PAPI a rencontré diverses difficultés dans la recherche d'un prestataire pour conduire cette étude entraînant un allongement significatif du délai initialement envisagé. Le démarrage effectif de plusieurs actions du PAPI (instance de dialogue entre les représentants des différents usages du territoire, étude des impacts sur l'activité agricole et le foncier, analyse multicritères visant à justifier de l'intérêt socio-économique des travaux de protection envisagés, études d'état initial de l'environnement, communication envers le grand public) est conditionné par la réalisation de l'étude technique de recherche de scénarii d'aménagement précitée.

Ces allongements de délai entraînent une nécessaire reprogrammation des actions accompagnée de réajustements financiers mineurs : aussi le présent avenant permet d'acter ces éléments sans remettre en cause les objectifs du programme ni son économie générale.

Article 1 – Objectif du présent avenant

En accord avec l'article 14 de la convention cadre du PAPI Ill Ried Centre Alsace, qui prévoit les modalités de révision de la convention, les objectifs du présent avenant sont au nombre de 5 :

- Allongement de la durée de la convention ;
- Modification de la fiche action animation ;
- Modification du plan de financement au regard de la modification de certains cofinancements ;
- Aménagement des modalités financières.

Article 2 – Modification de la durée de la convention initiale

La nécessité de reprogrammation des actions structurelles entraîne la prorogation de trois années de la convention initiale. Ainsi l'échéance de la convention est prolongée par le présent avenant jusqu'au 31/12/2022. Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature par les partenaires du programme.

Article 3 – Augmentation du plafond des dépenses liées à l'axe « animation »

La mise en œuvre du PAPI nécessite la mobilisation d'une équipe projet pour assurer le pilotage, la coordination, la gestion, la mise en œuvre et l'évaluation de l'ensemble des actions prévues au programme.

En application du cahier des charges « PAPI 3 », entré en vigueur au 01 janvier 2018, et de la décision du 07 mars 2019 du comité de pilotage mutualisé à l'échelle des 4 PAPIs portés par le SDEA, le montant du plafond subventionnable par l'Etat des dépenses consacrées à l'animation du présent PAPI III- Ried-Centre-Alsace (axe 0) est porté de 40 000 à 60 000 € par an, toutes charges comprises.

Le détail de ces charges d'animation et de leur financement, notamment par l'Etat au travers du budget opérationnel de programme « prévention des risques » (BOP 181), figure dans la fiche action en annexe 1 du présent avenant.

Article 4 – Modification du plan de financement

Dans le cadre de la politique régionale en matière de gestion des eaux et des milieux aquatiques, la Région Grand Est soutient les opérations d'investissement inscrites dans les limites d'une gestion intégrée de la prévention et de la protection des biens et des personnes contre les inondations.

Considérant le dispositif d'intervention « Etudes et travaux de prévention et gestion intégrée des inondations⁶ », ses modalités de mise en œuvre en termes d'actions et de dépenses éligibles, de taux d'intervention, le présent avenant réajuste l'accompagnement financier de la Région Grand Est pour le PAPI IRCA, en fonction des critères d'éligibilité des dispositifs régionaux correspondants, sur 3 actions pour lesquelles elle n'avait pas été sollicitée dans la convention initiale.

Article 5 – Aménagement des modalités financières

La reprogrammation des actions ainsi que des modalités financières portent le coût total à 3 127 090 € HT (3 154 990 € TTC). Le montant initial du budget du PAPI III Ried Centre Alsace était de 2 762 700 € HT (2 784 700 € TTC).

Ce coût total se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante, (auxquels s'ajoute un axe 0 pour l'animation) :

⁶ Délibération N° 16SP-2882 du 18/11/2016

PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS ILL RIED CENTRE ALSACE –
AVENANT N°1 A LA CONVENTION-CADRE

Tableau 1: Tableau de répartition des montants par axe du PAPI, comparaison entre les montants initiaux et les montants présentés dans l'avenant n°1

Axe	Coût global convention initiale (HT)	Coût global convention initiale (TTC)	Coût global avenant n°1 (HT)	Coût global avenant n°1 (TTC)	Différence entre le coût global de l'avenant n°1 et le coût initial	Elements justificatifs
Axe 0	80 000 €	80 000 €	290 000 €	290 000 €	210 000 €	Modification plafond animation Prolongation de 3 années d'animation
Axe 1	152 500 €	152 500 €	164 040 €	169 940 €	17 440 €	Coût étude agricole (1.2B) plus élevé que prévu, prise en compte du coût global en TTC pour les actions de communication
Axe 2	- €	- €	- €	- €	- €	
Axe 3	- €	- €	- €	- €	- €	
Axe 4	110 000 €	132 000 €	110 000 €	132 000 €	- €	
Axe 5	725 200 €	725 200 €	725 200 €	725 200 €	- €	
Axe 6	845 000 €	845 000 €	987 850 €	987 850 €	142 850 €	Coûts étude de scenarii et AMC plus élevés que prévu
Axe 7	850 000 €	850 000 €	850 000 €	850 000 €	- €	
TOTAL	2 762 700 €	2 784 700 €	3 127 090 €	3 154 990 €	370 290 €	

* La formulation « coût global » correspondant au coût de l'action, HT si le maître d'ouvrage récupère la TVA, au coût TTC s'il ne la récupère pas. Une partie des dépenses de l'axe 1 sont des dépenses d'exploitation dont le SDEA ne récupérera pas le FTCVA, le coût global est ainsi présenté en TTC. Pour tous les axes à l'exception de l'axe 1, les montants sont en HT s'agissant de frais d'investissement, le maître d'ouvrage récupère le FCTVA.

Le détail des éléments explicatifs des ajustements financiers est présenté en annexe n°4.

La répartition financière par axe et par financeur est la suivante :

Tableau 2: Répartition financière par axe et par financeur

AXE	COUT (HT)	COUT global	SDEA	ETAT BOP	ETAT FPRNM	AERM	REGION
Axe 0	290 000 €	290 000 €	97 200 €	116 000 €	- €	76 800 €	- €
Axe 1	164 040 €	169 940 €	50 284 €	- €	79 200 €	27 462 €	12 994 €
Axe 2	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Axe 3	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Axe 4	110 000 €	132 000 €	- €	- €	132 000 €	- €	- €
Axe 5	725 200 €	725 200 €	217 560 €	- €	362 600 €	- €	145 040 €
Axe 6	987 850 €	987 850 €	87 896 €	- €	147 500 €	429 884 €	322 570 €
Axe 7	850 000 €	850 000 €	340 000 €	- €	425 000 €	- €	85 000 €
TOTAL	3 127 090 €	3 154 990 €	792 940 €	116 000 €	1 146 300 €	534 146 €	565 604 €
montants initiaux	2 762 700 €	2 784 700 €	677 560 €	32 000 €	1 143 350 €	419 500 €	512 290 €
hausse par rapport aux montants initiaux	364 390 €	370 290 €	115 380 €	84 000 €	2 950 €	114 646 €	53 314 €
	13%	13%	17%	263%	0%	27%	10%

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS ILL RIED CENTRE ALSACE –
AVENANT N°1 A LA CONVENTION-CADRE

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

Tableau 3: Echéancier prévisionnel des dépenses par année du PAPI et par financeur

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etat BOP 181	8 000 €	16 000 €	20 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	116 000 €
Etat FRPRNM	- €	- €	270 375 €	243 220 €	335 665 €	297 040 €	1 146 300 €
SDEA	4 000 €	8 000 €	116 372 €	151 872 €	269 172 €	243 524 €	792 940 €
AERM	76 750 €	153 500 €	166 781 €	104 373 €	19 542 €	13 200 €	534 146 €
Région Grand Est	68 750 €	137 500 €	120 192 €	70 970 €	91 876 €	76 316 €	565 604 €
TOTAL	157 500 €	315 000 €	693 720 €	594 435 €	740 255 €	654 080 €	3 154 990 €

Les tableaux financiers en annexe n° 2 du présent avenant à la convention détaillent la contribution financière prévisionnelle de chaque partenaire du programme, pour les actions prévues dans le cadre du programme d'actions.

Article 6 - Autres termes de la convention

Les autres termes de la convention cadre sont inchangés.

Article 7 - Liste des annexes à l'avenant de la convention

Annexe 1 : Fiche action 0.1 « animation » modifiée

Annexe 2 : Tableaux financiers SAFPA

Annexe 3 : Bilan du PAPI IRCA

Annexe 4 : Notice explicative relative à l'avenant

A Strasbourg, le 05 OCT. 2020

Pour l'Etat

Le préfet de région Grand-Est, préfet coordonnateur de
bassin Rhin-Meuse, préfet du Bas-Rhin



Josiane CHEVALIER

Le préfet du Haut-Rhin



Louis LAUGIER

Pour l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Le directeur général



Marc HOELTZEL

Pour la Région Grand Est

Le président



Jean ROTTNER

Pour le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle

Le président du territoire Alsace Centrale



Annexe 1 : Fiche action 0.1 « animation » modifiée

La mise en œuvre du PAPI nécessite la mobilisation d'une équipe projet pour assurer le pilotage, la coordination, la gestion, la mise en œuvre et l'évaluation de l'ensemble des actions prévues par au programme.

L'équipe aura en charge l'animation des réunions avec les élus et les partenaires institutionnels, l'organisation d'assemblées générales, de comités de pilotage et de comités techniques, la conduite des actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public, la gestion financière et administrative du programme.

La fonction « animation du PAPI » nécessite des compétences dans le domaine de l'animation, de la communication, de l'expertise technique déployée dans les projets (rédaction de cahier des charges/suivi d'études ou travaux, etc.), de la gestion administrative et financière, déclinée en plusieurs postes d'emploi.

A cet effet, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle prévoit la constitution d'une équipe projet correspondant à un 1,2 équivalent temps plein sur la durée d'exécution du programme, à savoir :

- 1 ETP de chargé(e) de mission, de formation scientifique dans le domaine de l'environnement notamment de l'eau et de aménagement du territoire - profil Ingénieur ou diplôme universitaire (BAC +5), affecté de manière exclusive à l'animation du PAPI
- 0,2 ETP affectés à la coordination et au management de l'équipe PAPI et à l'assistance technique pour les dossiers de grande ampleur

Un animateur PAPI à temps plein est ainsi dédié au PAPI III Ried Centre Alsace. Une partie du temps de travail de deux autres personnes physiques maximum sera affectée au PAPI III Ried Centre Alsace

L'animation a pour objectif de permettre la mise en œuvre et le suivi des actions au regard du calendrier prévisionnel du PAPI.

Le plafond annuel des dépenses liées à l'animation d'un PAPI est, depuis l'entrée en vigueur du cahier des charges PAPI3 au 1er janvier 2018, de 60 000€/an, pour une contribution Etat plafonnée à 24 000€/an, soit 40%.

L'augmentation financière de l'action d'animation du PAPI III Ried Centre Alsace a été validée par les cofinanceurs lors du comité de pilotage mutualisé à l'échelle des 4 PAPIs portés par le SDEA réuni le 07 mars 2019.

Annexe 2 : Tableaux financiers SAFPA
Tableau financier TF01

Axe d'actions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (Montant global)
Axe 0 : Animation	20 000,0	40 000,0	50 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	290 000,0
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	0,0	0,0	73 220,0	84 970,0	11 750,0	0,0	169 940,0
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	0,0	0,0	132 000,0	0,0	0,0	0,0	132 000,0
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	0,0	0,0	121 000,0	205 540,0	229 580,0	169 080,0	725 200,0
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	137 500,0	275 000,0	317 500,0	243 925,0	13 925,0	0,0	987 850,0
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	0,0	0,0	0,0	0,0	425 000,0	425 000,0	850 000,0
Total (montants globaux)	157 500,0	315 000,0	693 720,0	594 435,0	740 255,0	654 080,0	3 154 990,0

P181

Axe d'actions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Axe 0 : Animation	8 000,0	16 000,0	20 000,0	24 000,0	24 000,0	24 000,0	116 000,0
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	8 000,0	16 000,0	20 000,0	24 000,0	24 000,0	24 000,0	116 000,0

PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS ILL RIED CENTRE ALSACE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION-CADRE

P113

Axe d'actions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Axe 0 : Animation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

FPRNM

Axe d'actions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Axe 0 : Animation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	0,0	0,0	34 125,0	41 700,0	3 375,0	0,0	79 200,0
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	0,0	0,0	132 000,0	0,0	0,0	0,0	132 000,0
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	0,0	0,0	60 500,0	102 770,0	114 790,0	84 540,0	362 600,0
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	0,0	0,0	43 750,0	98 750,0	5 000,0	0,0	147 500,0
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	0,0	0,0	0,0	0,0	212 500,0	212 500,0	425 000,0
Total	0,0	0,0	270 375,0	243 220,0	335 665,0	297 040,0	1 146 300,0

PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS ILL RIED CENTRE ALSACE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION-CADRE

AERM

Axe d'actions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Axe 0 : Animation	8 000,0	16 000,0	13 200,0	13 200,0	13 200,0	13 200,0	76 800,0
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	0,0	0,0	10 731,0	13 731,0	3 000,0	0,0	27 462,0
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	68 750,0	137 500,0	142 850,0	77 442,0	3 342,0	0,0	429 884,0
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	76 750,0	153 500,0	166 781,0	104 373,0	19 542,0	13 200,0	534 146,0

REGION

Axe d'actions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Axe 0 : Animation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	0,0	0,0	6 242,0	6 077,0	675,0	0,0	12 994,0
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	0,0	0,0	24 200,0	41 108,0	45 916,0	33 816,0	145 040,0
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	68 750,0	137 500,0	89 750,0	23 785,0	2 785,0	0,0	322 570,0
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	0,0	0,0	0,0	0,0	42 500,0	42 500,0	85 000,0
Total	68 750,0	137 500,0	120 192,0	70 970,0	91 876,0	76 316,0	565 604,0

AUTO FINANCEMENT SDEA

Axe d'actions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Axe 0 : Animation	4 000,0	8 000,0	16 800,0	22 800,0	22 800,0	22 800,0	97 200,0
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	0,0	0,0	22 122,0	23 462,0	4 700,0	0,0	50 284,0
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	0,0	0,0	36 300,0	61 662,0	68 874,0	50 724,0	217 560,0
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	0,0	0,0	41 150,0	43 948,0	2 798,0	0,0	87 896,0
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	0,0	0,0	0,0	0,0	170 000,0	170 000,0	340 000,0
Total	4 000,0	8 000,0	116 372,0	151 872,0	269 172,0	243 524,0	792 940,0

Tableau financier TF02**Axe 0 : Animation**

Référence de la fiche d'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP 181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AERM	% Part.	Région Grand Est	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur						P181		FPRNM		Agence de l'eau		Région		
0.1	Animation	SDEA	290 000,0	HT	97 200,0	33,52%	116 000,0	40,0%	0,0	0,0%	76 800,0	26,48%	0,0	0,0%	2022
0.2	Organisation de la gouvernance	Collectivités concernées	0,0	HT	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2022
	Total		290 000,0		97 200,0	33,52%	116 000,0	40,0%	0,0	0,0%	76 800,0	26,48%	0,0	0,0%	

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Référence de la fiche d'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP 181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AERM	% Part.	Région Grand Est	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur						P181		FPRNM		Agence de l'eau		Région		
1.1	Etude hydraulique sur le secteur du Haut-Rhin	CD68/SyMBI	0,0		0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2020
1.2 A	Dialogue territorial	SDEA	40 000,0	HT	8 000,0	20,0%	0,0	0,0%	20 000,0	50,0%	12 000,0	30,0%	0,0	0,0%	2021
1.2 B	Etude des impacts sur l'activité agricole et sur le foncier	SDEA	51 540,0	HT	10 924,0	21,2%	0,0	0,0%	20 000,0	38,8%	15 462,0	30,0%	5 154,0	10,0%	2021
1.3	Communication sur le risque inondation	SDEA	27 000,0	TTC	10 800,0	40,0%	0,0	0,0%	13 500,0	50,0%	0,0	0,0%	2 700,0	10,0%	2022
1.4	Communication sur les digues	SDEA	8 400,0	TTC	3 360,0	40,0%	0,0	0,0%	4 200,0	50,0%	0,0	0,0%	840,0	10,0%	2020
1.5	Mise en place de repères de crue	SDEA	43 000,0	HT	17 200,0	40,0%	0,0	0,0%	21 500,0	50,0%	0,0	0,0%	4 300,0	10,0%	2022
1.6	Aide à élaboration et diffusion DICRIM	SDEA	0,0		0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2022
	Total		169 940,0		50 284,0	29,59%	0,0	0,0%	79 200,0	46,6%	27 462,0	16,16%	12 994,0	7,65%	

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Référence de la fiche d'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP 181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AERM	% Part.	Région Grand Est	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur						P181		FPRNM		Agence de l'eau		Région		
2.1	Elargissement outil prévision crues du CD68 au PAPI	CD68/SyMBI	0,0		0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2022
	Total		0,0		0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Référence de la fiche d'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP 181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AERM	% Part.	Région Grand Est	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur						P181		FPRNM		Agence de l'eau		Région		
3.1	Accompagnement mise en place PCS	SDEA	0,0		0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2022
3.2	Mise en place PPMS	SDEA	0,0		0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2022
3.3	Réflexion mise en place réseau alerte communes	SDEA	0,0		0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2022
	Total		0,0		0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Référence de la fiche d'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP 181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AERM	% Part.	Région Grand Est	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur						P181		FPRNM		Agence de l'eau		Région		
4.1	Elaboration du PPRI ILL67	DDT67/Etat	132 000,0	TTC	0,0	0,0%	0,0	0,0%	132 000,0	100,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2020
4.2	Prescriptions PPRI : mise en œuvre des règles d'urbanisme	Scots	0,0		0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2022
	Total		132 000,0		0,0	0,0%	0,0	0,0%	132 000,0	100,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Référence de la fiche d'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP 181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AERM	% Part.	Région Grand Est	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur						P181		FPRNM		Agence de l'eau		Région		
5.1	Diagnostic de vulnérabilité des logements	SDEA	605 000,0	HT	181 500,0	30,0%	0,0	0,0%	302 500,0	50,0%	0,0	0,0%	121 000,0	20,0%	2022
5.2	Diagnostic de vulnérabilité des entreprises	SDEA	114 200,0	HT	34 260,0	30,0%	0,0	0,0%	57 100,0	50,0%	0,0	0,0%	22 840,0	20,0%	2022
5.3	Diagnostic de vulnérabilité des ERP + guide	SDEA	6 000,0	HT	1 800,0	30,0%	0,0	0,0%	3 000,0	50,0%	0,0	0,0%	1 200,0	20,0%	2022
	Total		725 200,0		217 560,0	30,0%	0,0	0,0%	362 600,0	50,0%	0,0	0,0%	145 040,0	20,0%	

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Référence de la fiche d'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP 181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AERM	% Part.	Région Grand Est	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur						P181		FPRNM		Agence de l'eau		Région		
6.1A	Etude scénarios alternatifs pour solutions d'aménagement diminuant les incidences	SDEA	210 000,0	HT	42 300,0	20,14%	0,0	0,0%	37 500,0	17,86%	88 200,0	42,0%	42 000,0	20,0%	2020
6.1B	AMC	SDEA	27 850,0	HT	5 596,0	20,09%	0,0	0,0%	10 000,0	35,91%	6 684,0	24,0%	5 570,0	20,0%	2021
6.2	Etat initial de l'environnement	SDEA	200 000,0	HT	40 000,0	20,0%	0,0	0,0%	100 000,0	50,0%	60 000,0	30,0%	0,0	0,0%	2021
6.3	Schéma de Gestion Globale de l'III : études et veille foncière	Région Grand Est	550 000,0	HT	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	275 000,0	50,0%	275 000,0	50,0%	2022
	Total		987 850,0		87 896,0	8,9%	0,0	0,0%	147 500,0	14,93%	429 884,0	43,52%	322 570,0	32,65%	

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Référence de la fiche d'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP 181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AERM	% Part.	Région Grand Est	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur						P181		FPRNM		Agence de l'eau		Région		
7.1	Etudes nécessaires à la mise en œuvre de programme de travaux détaillé	SDEA	850 000,0	HT	340 000,0	40,0%	0,0	0,0%	425 000,0	50,0%	0,0	0,0%	85 000,0	10,0%	2022
	Total		850 000,0		340 000,0	40,0%	0,0	0,0%	425 000,0	50,0%	0,0	0,0%	85 000,0	10,0%	

SYNTHESE												
Référence de la fiche d'action	Coût HT	Coût global	MO	% Part.	Etat BOP 181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AERM	% Part.	Région Grand Est	% Part.
Axe 0	290 000	290 000	97 200	33,52%	116 000	40%	-	0,00%	76 800	26,48%	-	0%
Axe 1	164 040	169 940	50 284	29,59%	-	0%	79 200	46,60%	27 462	16,16%	12 994	7,65%
Axe 2	-	-	-	0,00%	-	0%	-	0,00%	-	0,00%	-	0%
Axe 3	-	-	-	0,00%	-	0%	-	0,00%	-	0,00%	-	0%
Axe 4	110 000	132 000	-	0,00%	-	0%	132 000	100,00%	-	0,00%	-	0%
Axe 5	725 200	725 200	217 560	30,00%	-	0%	362 600	50,00%	-	0,00%	145 040	20,0%
Axe 6	987 850	987 850	87 896	8,90%	-	0%	147 500	14,93%	429 884	43,52%	322 570	32,65%
Axe 7	850 000	850 000	340 000	40,00%	-	0%	425 000	50,00%	-	0,00%	85 000	10%
Total	3 127 090	3 154 990	792 940	25,13%	116 000	3,68%	1 146 300	36,33%	534 146	16,93%	565 604	17,93%

Annexe 3 : **Bilan du PAPI IRCA**

Annexe 4 : Notice explicative relative à l'avenant



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND-EST



**Bilan du Programme d'Actions de Prévention des
Inondations de l'Ill Ried Centre Alsace
2017 - 2019**

SOMMAIRE

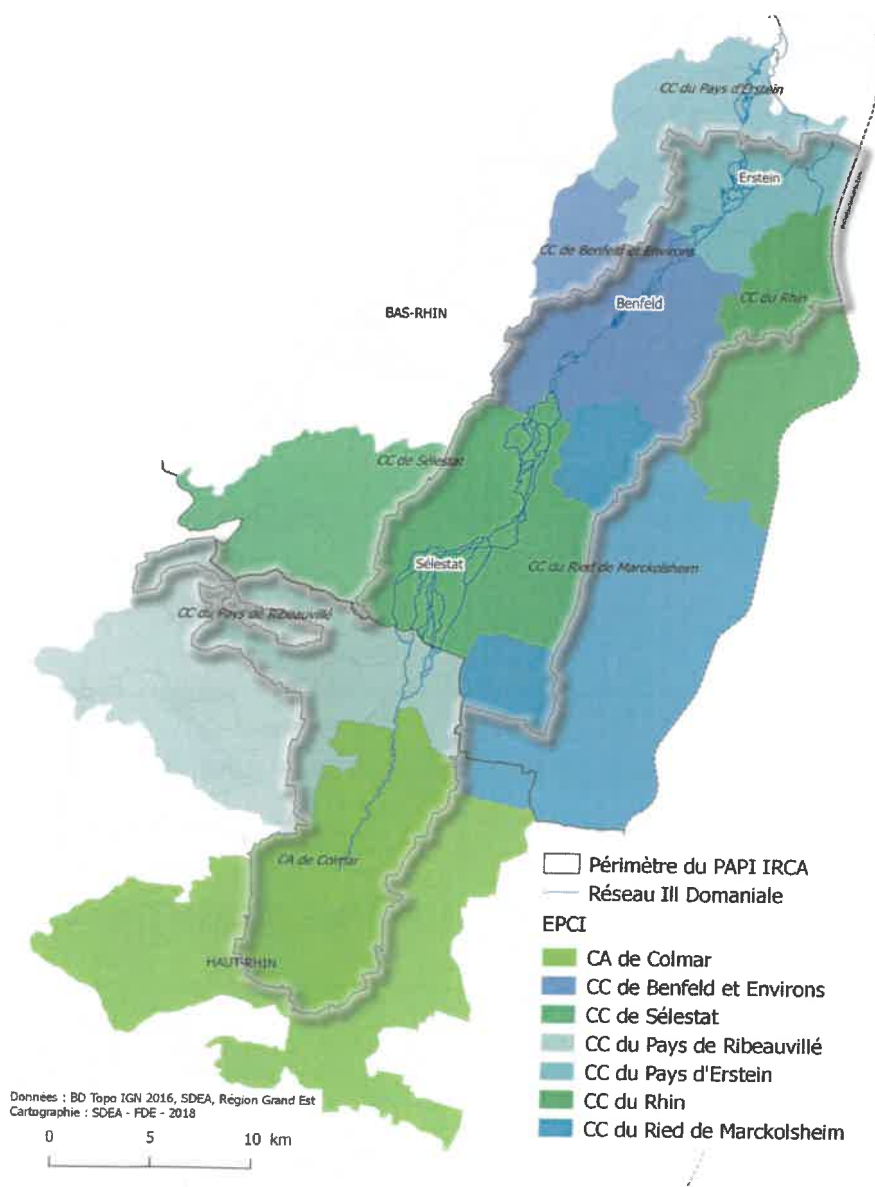
I.	RAPPEL DU CADRE GENERAL.....	4
I.1	Contexte	4
II.	BILAN QUALITATIF ET QUANTITATIF DES ACTIONS	7
II.1	Eléments de synthèse :.....	7
III.	BILAN FINANCIER.....	11
IV.	CONCLUSION GENERALE	11

I. RAPPEL DU CADRE GENERAL

I.1 CONTEXTE

Le PAPI III Ried Centre Alsace a été élaboré en vue de prévenir les inondations de manière plurithématique sur un territoire touché à plusieurs reprises par les inondations par débordement de cours d'eau. La labellisation de ce programme est intervenue le 6 juillet 2017 et la convention cadre a été signée le 12 novembre 2018.

Le PAPI IRCA est localisé à cheval entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin et concerne 31 communes et 5 communautés de communes (CC Benfeld et environs et CC du Pays d'Erstein ont fusionné pour donner la CC du Canton d'Erstein).



L'historique des crues sur le secteur et les nombreuses études existantes (Schéma de Gestion Globale de l'III, SAGE, PPRI de l'III) mettent en évidence le besoin de prendre en compte le risque inondation dans les politiques d'aménagement du territoire et l'intérêt de mettre en œuvre une approche globale cohérente de la gestion des inondations.

De plus le diagnostic et les études de danger réalisés sur les 18 km de digues situées dans la partie bas-rhinoise du PAPI ont démontré la nécessité de réhabiliter, conforter et rationaliser ces ouvrages. L'objectif du PAPI d'intention est d'élaborer un projet d'aménagement partagé par tous, prenant en compte les différentes contraintes (politiques, environnementales, réglementaires, agricoles, foncières, financières, ...) et permettant de protéger, si la crue de période de retour centennale était retenue pour crue de protection par la collectivité, jusqu'à 6 000 personnes sur la partie bas-rhinoise du territoire.

La stratégie de ce PAPI est, en complément de la protection des personnes et des biens, de développer la résilience du territoire en associant des actions d'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, de surveillance et de prévision de l'aléa, de gestion de l'aléa et de réduction de la vulnérabilité.

Le programme s'organise de la manière suivante :

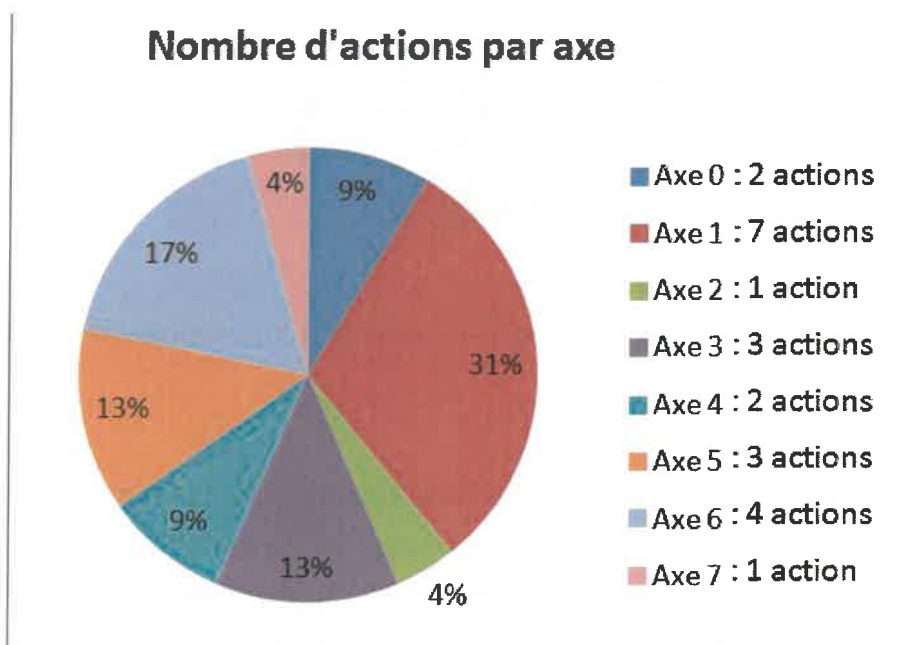


Figure 1: Répartition du nombre d'actions par axe

Le budget global du PAPI III Ried Centre Alsace s'élève à **2 762 700 € HT**

La répartition entre les axes est la suivante :

- Axe 0: Animation : 80 000 € HT
- Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : 152 500 € HT
- Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations: 0 €
- Axe 3: Alerte et gestion de crise: 0 €
- Axe 4: Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme: 110 000 € HT
- Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et personnes: 725 200 € HT
- Axe 6: Ralentissement des écoulements: 845 000€ HT
- Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique: 850 000 € HT

Le plan de financement du PAPI IRCA à sa labellisation s'organise de la façon suivante :

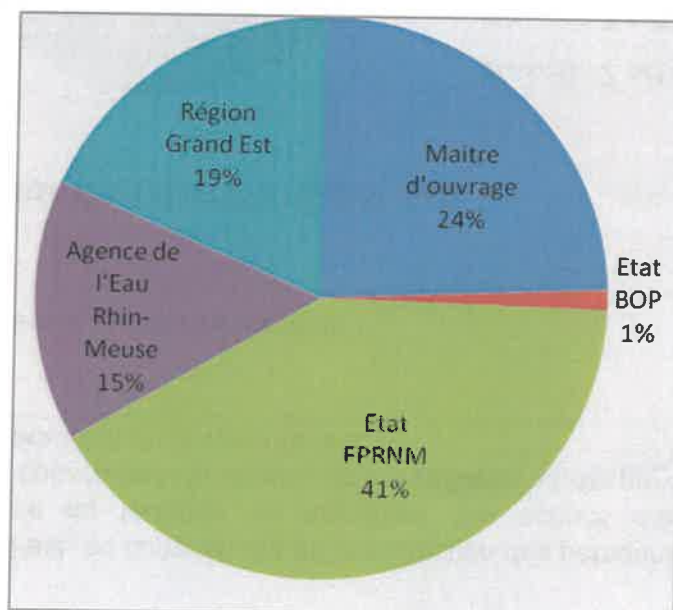


Figure 2: Répartition par axe du financement du PAPI IRCA

I. BILAN QUALITATIF ET QUANTITATIF DES ACTIONS

II.1 ELEMENTS DE SYNTHESE :

Bilan du PAPI (2017-2019) :

De sa labellisation jusqu'au 31 décembre 2017, le PAPI IRCA a été porté par le Syndicat des Dignes de l'ILL de l'Alsace Centrale. Il est, depuis le 1^{er} janvier 2018 porté par le SDEA.

Durant la période de mi-2017 à mi-2019, 5 comités de suivi se sont réunis, outre toutes les réunions techniques qui ont pu avoir lieu :

- COTECH : 18/09/2017
- COTECH : 23/02/2018
- Assemblée Générale : 12/07/2018
- COTECH : 23/04/2019
- COPIL : 20/05/2019

Certains comités de suivi relatifs à des opérations mutualisées sont réalisés en commun pour les 4 PAPI portés par le SDEA (PAPI Haute-Zorn, Zorn-Aval-Landgraben, Giessen-Lièpvrette et Ill- Ried-Centre-Alsace).

- COTECH mutualisé : 10/04/2018
- COPIL mutualisé : 07/3/2019

15 actions du programme ont été engagées, ce qui représente 65 % des actions du PAPI. 6 actions, (26%) sont en préparation dont 3 qui devraient démarrer d'ici à septembre 2019. Sur le plan financier cependant, l'avancement du programme suivant le coût des actions représente actuellement un peu moins de 3%. En effet, l'essentiel des actions qui ont démarré sont soit des actions qui n'ont pas de coût, soit des actions mutualisées et dont le coût a pour l'instant été porté par les autres PAPI. Pour les autres actions qui ont démarré, étant donné qu'elles viennent tout juste de démarrer, aucune dépense n'a encore été enregistrée.

Actions non démarrées	Actions en préparation	Actions démarrées	Actions terminées	Actions initiées et menées en continu
9%	13%	78%	0%	39%

Les tableaux ci-dessous décrivent l'état d'avancement de toutes les actions inscrites au PAPI au regard de la chronologie écoulée depuis la labellisation (juillet 2017) :

Etat avancement PAPI IRCA

action non démarrée

action en continu

action en préparation

action en cours

action terminée

	Coût action	MO	2017	2018				2019				Etat avancement/Remarques	
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Axe 0 : Animation													
0.1	Animation	80 000 €	SDEA										action en continu
0.2	Organisation de la gouvernance	- €	collectivités concernées										action en cours
TOTAL		80 000 €											

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

1.1	Etude hydraulique sur le secteur du Haut-Rhin	- €	CD68/SyMBI										en cours, bathymetrie pour calage
1.2A	Dialogue territorial	40 000 €	SDEA			rédaction CCTP		réflexion pour passage par convention subséquente ARIENA, réunions de travail	travail de cadrage de la demande	DCE publié			travail de cadrage de la demande avec prestataire du dialogue territorial dans le cadre de l'étude agricole (SEPIA conseils), consultation en cours
1.2B	Etude des impacts sur l'activité agricole et sur le foncier	40 000 €	SDEA			rédaction CCTP et présentation de la démarche auprès des représentants de la profession agricole	finalisation CCTP	publication marché + prestataire retenu	Etude démarrée				Marché notifié, étude démarrée le 1er octobre
1.3	Communication sur le risque inondation	22 500 €	SDEA			participation aux réunions communes PAPI sur les aspects communication, ajout du PAPI IRCA dans certaines plaquettes		réflexion commémoration 1919 et repérages repères	commémoration 1919				travail sur la commémoration de la crue de 1919 qui sera l'événement de communication en 2019 + autres actions de communication mutualisées (plaquettes, guides, réalisation d'une maquette de maison inondable, etc..)
1.4	Communication sur les digues	7 000 €	SDEA					rédaction plaquette	finalisation plaquette				finalisation plaquette en cours
1.5	Mise en place de repères de crue	43 000 €	SDEA				1er jet fiche action	modification et validation fiche	finalisation fiche action	finalisation fiche action + signature	Etude démarrée	2 repères posés	signature fiche action en cours, premiers repères posés à Kogenheim et Sélestat pour la commémoration de 1919
1.6	Aide à élaboration et diffusion DICRIM	- €	SDEA										action en continu
TOTAL		152 500 €											

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

2.1	Elargissement outil prévision crues du CD68 au PAPI	- €	CD68/SyMBI						réunion de présentation de l'outil par Rivières de Haute Alsace	travail sur les données d'entrées nécessaires			L'outil de prévision de Rivières de Haute Alsace a été présenté à tous les partenaires de la SLGRI, point sur les données nécessaires en cours, réunion en septembre pour continuer la réflexion
TOTAL		- €											

Etat avancement PAPI IRCA

action non démarrée

action en continu

action en préparation

action en cours

action terminée

	Coût action	MO	2017	2018				2019				Etat avancement/Remarques
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Axe 3 : Alerte et gestion de crise												
3.1	Accompagnement mise en place PCS	- €	SDEA		récupération des PCS, analyse des PCS, mise à jour				Récupération des PCS, communication régulière avec les élus des obligations et devoirs d'élus en termes de gestion de crise, d'information préventive et de réalisation des PCS et DICRIM menée via des mails ou lors des réunions.			
3.2	Mise en place PPMS	- €	SDEA		exercice de mise en situation à Ebersheim				exercice de mise en situation de risque inondation réalisé dans une école à Ebersheim			
3.3	Réflexion mise en place réseau alerte communes	- €	SDEA					mise en place d'un groupe de travail, mutualisé entre les PAPI				action mutualisée
TOTAL		- €										
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme												
4.1	Elaboration du PPRI ILL67	110 000 €	DDT67/Etat					en cours				
4.2	Prescriptions PPRI : mise en œuvre des règles d'urbanisme	- €	Scots					échanges avec ATIP pour croisement bandes-arrière-digue avec PLU, action mutualisée				
TOTAL		110 000 €										
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens												
5.1	Diagnostic de vulnérabilité des logements	605 000 €	SDEA	Travail sur la méthodologie		rédaction CCTP pour 50 diagnostics mutualisés	lancement marché hors IRCA	recrutement nouveau diagnostiqueur en interne et formation	démarrage communication et lancements 1ers diagnostics	58 diagnostics réalisés	marché de 50 diagnostics mutualisé en cours, priorisation du PAPI IRCA pour l'été 2019, démarrage communication large et diagnostics en interne prévu pour septembre 2019	
5.2	Diagnostic de vulnérabilité des entreprises	114 200 €	SDEA	reflexion sur solutions pour ces diagnostics, réunions de travail avec divers partenaires (CCI, CEREMA, EMS, AERM, Région Grand Est, ...)				reflexions en cours sur les possibilités pour la réalisation de ces diagnostics (en interne, via un prestataire, via partenariat...), diverses réunions de travail pour mise en place éventuelle d'un partenariat (CCI, CEREMA, EMS, AERM, Région...)				
5.3	Diagnostic de vulnérabilité des ERP + guide	6 000 €	SDEA					prévu pour 2020				
TOTAL		725 200 €										

Etat avancement PAPI IRCA

action non démarrée

action en continu

action en préparation

action en cours

action terminée

	Coût action	MO	2017	2018				2019				Etat avancement/Remarques
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Axe 6 : Ralentissement des écoulements												
6.1A	Etude scénarios alternatifs pour solutions d'aménagement diminuant les incidences	75 000 €	SDEA	rédaction CCTP	consultation n°1 : 0 réponse	consultation n°2 : marché infructueux sans réponse	Modif CCTP suite discussions techniques	Marché n° 3 publié	analyse offre + prestataire retenu	Etude démarrée		Après 3 consultations, prestataire retenu, réunion de démarrage a eu lieu début juillet, étude en cours.
6.1B	AMC	20 000 €	SDEA	rédaction CCTP	consultation n°1 : 0 réponse	consultation n°2 : marché infructueux sans réponse	Modif CCTP suite discussions techniques + mise à jour suite nouveau guide méthodo AMC	Marché n° 3 publié	analyse offre + prestataire retenu	démarrage prévu en 2020		Après 3 consultations, prestataire retenu, réunion de démarrage en 2020 après fin de phase 1 de l'étude de scénarii
6.2	Etat initial de l'environnement	200 000 €	SDEA	rédaction CCTP		finalisation pièces marché	modification CCTP en lien avec modifications CCTP actions 6.1A et 6.1B	consultation n°1 : 0 réponse	consultation n°2 + analyse offre	Etude démarrée		Après 2 consultations, prestataire retenu. Etude démarrée le 1er octobre
6.3	Schéma de Gestion Globale de l'III : études et veille foncière	550 000 €	Région Grand Est									en cours
TOTAL		845 000 €										

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

7.1	Etudes nécessaires à la mise en œuvre de programme de travaux détaillé	850 000 €	SDEA									démarrage prévu à la fin des actions 6.1A, 6.1B, 6.2, 1.2A et 1.2B soit en 2021
TOTAL		850 000 €										

II. BILAN FINANCIER

Concernant le bilan financier, au vu de l'avancement du PAPI IRCA, les seules dépenses déjà effectuées sont celles pour l'animation du PAPI et pour quelques diagnostics.

Au 31 octobre 2019 les dépenses réelles pour l'animation du PAPI (1,2 ETP) sont les suivantes :

Coût animation	Subvention Etat perçue	Subvention AERM perçue
96 753,24€	39 290,40 €	5 439,88 €

Une dépense de 2 000 € HT a également été engagée pour la réalisation de 4 diagnostics. Aucune subvention n'a été perçue pour l'instant sur cette dépense.

III. CONCLUSION GENERALE

Ce présent bilan permet de souligner le retard de mise en œuvre du PAPI III Ried Centre Alsace par rapport à son calendrier prévisionnel.

Un certain nombre de difficultés explique ce retard, dont essentiellement la difficulté à recruter un prestataire pour l'étude « phare » du PAPI (action 6.1A étude de scénarii d'aménagements) qui conditionne le démarrage des autres études (6.1B AMC, 6.2 état initial de l'environnement, 1.2A dialogue territorial, 6.1B étude des impacts sur l'activité agricole et sur le foncier). Le temps nécessaire à la signature de la convention cadre du PAPI qui conditionne le démarrage des actions a également été plus long que prévu.

Globalement, une grande partie des actions ne dépendant pas du démarrage de l'action 6.1A de l'étude de scénarii du PAPI a finalement été initiée.

Ce bilan permet aujourd'hui de justifier le besoin de prolongation de la durée du PAPI de trois années. Ces années supplémentaires permettront une reprogrammation réaliste des actions et plus particulièrement des études.

L'avenant n°1 permettra de prendre en compte la prolongation de la durée du PAPI, mais également la modification du plan de financement, ainsi que certains ajustements financiers.

Annexe 4 : Notice explicative relative à l'avenant

Cet avenant à la convention du PAPI d'intention III Ried Centre Alsace a pour objectif de la prolonger et de modifier l'enveloppe financière allouée au projet. Aucune action n'est retirée du PAPI existant.

I. Prolongation de trois années de la convention initiale du PAPI

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre du PAPI d'intention III Ried Centre Alsace qui a été labellisé le 6 juillet 2017 pour une durée de 2 ans, de 2017 à 2019. La convention cadre relative au PAPI IRCA a été signée le 12 novembre 2018. Les difficultés rencontrées pour le recrutement d'un prestataire pour l'étude de scénarii d'aménagement pour la protection contre les inondations des communes riveraines de l'III (Actions 6.1A du PAPI) ont engendré un blocage dans le démarrage de cette action, ainsi que dans celui des autres études dépendantes de l'avancement de cette dernière.

En effet, certaines actions du PAPI sont interconnectées et doivent se réaliser en parallèle de cette action 6.1A de scénarii d'aménagement.

Les actions concernées sont :

- 6.1B Analyse Multi Critères (AMC)
- 6.2 Etude de l'état initial de l'environnement
- 1.2A dialogue territorial
- 1.2B Etude des impacts sur l'activité agricole et le foncier

Ces études ne peuvent démarrer que lorsque l'étude de scénarii a elle-même débuté car un grand nombre d'éléments issus de cette étude constitue des données d'entrée nécessaires et préalables à la réalisation des autres études.

Concernant le retard pris pour l'étude de scénarii, le marché a du être publié à trois reprises avant de pouvoir retenir un prestataire pour l'étude.

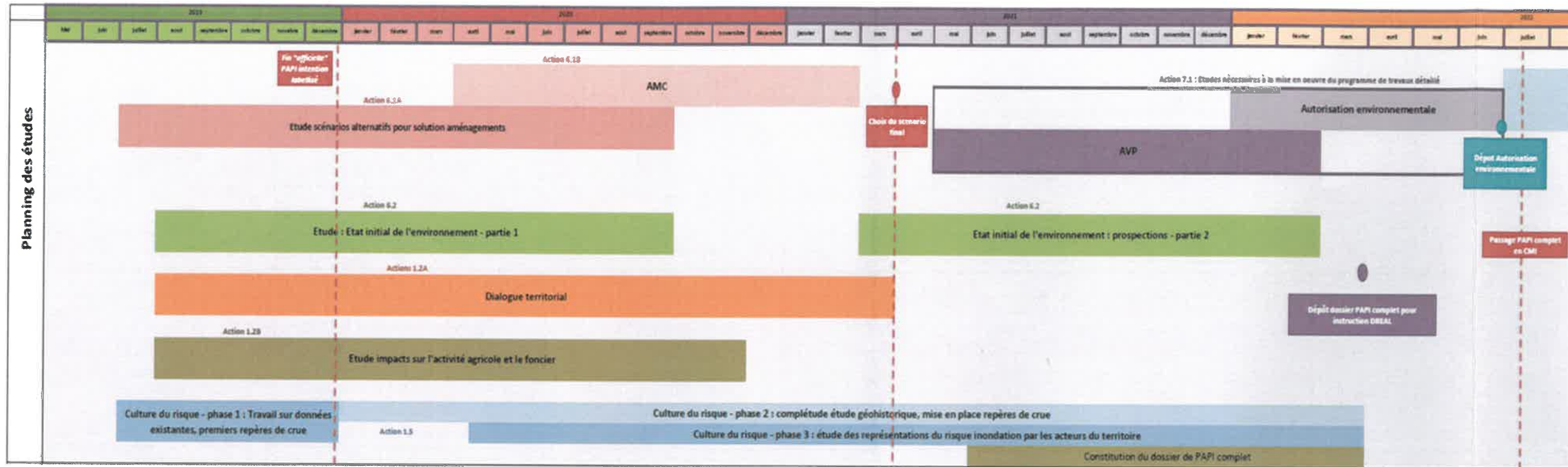
Aucune offre n'a été reçue lors de la première consultation. Concernant la seconde consultation, après négociation, le montant total de la seule offre reçue dépassait le seuil de procédure retenu par le maître d'ouvrage. La consultation a donc du être considérée comme infructueuse. De plus, la question du modèle hydraulique à utiliser a également été une contrainte dans ce dossier. En effet la DDT 67 conduit actuellement une procédure de PPRI sur l'III dans le secteur : ce PPRI se fonde sur un modèle hydraulique récent, déjà utilisé par la Région Grand Est pour son schéma de gestion de l'III. Aussi il apparaissait souhaitable de ne pas recréer un tout nouveau modèle qui aurait potentiellement pu remettre en cause des cartes d'aléas et réglementaires en cours d'élaboration.

Ce n'est qu'après la 3^{ème} consultation (en début d'année 2019) qu'il a été possible de réceptionner une offre acceptable. L'étude hydraulique portant sur la recherche de scénarii de solution de protection des biens et des personnes sur le périmètre III- Ried-Centre-Alsace a démarré en juillet et les autres études « liées » on été lancées en octobre 2019.

Au regard de ces éléments, il apparaît indispensable à l'atteinte des objectifs du programme de prolonger la durée de la convention cadre du PAPI IRCA de trois années jusque fin 2022.

Le retroplanning ci-dessous permet de visualiser les nouveaux délais de réalisation des études et justifie la nécessité de prolongation de la durée du PAPI de 3 ans.

Planning des études - PAPI intention IRCA



Action	Décalé de réalisation	
Action 1.2 A :	Dialogue territorial	mi-2019 à début 2021
Action 1.2 B :	Etude des impacts sur l'activité agricole et le foncier	mi-2019 à fin 2021
Action 1.5 :	Culture du risque : étude géohistorique, repères de crue, étude des représentations	sur la durée du PAPI
Action 6.1 A :	Etude de scénarios alternatifs visant à trouver une solution d'aménagement diminuant les incidences	mi 2019 à mi 2020
Action 6.1 B :	Analyse multicritère	2ème trimestre 2020 à début 2021
Action 6.2 :	Etude : Etat initial de l'environnement	mi-2019 à mi-2020 puis 2ème trim 2021- 2ème trim 2022
Action 7.1 :	Etudes nécessaires à la mise en oeuvre du programme de travaux détaillé	2ème trimestre 2021 à mi 2022

II. Reprogrammation des actions

En considérant les éléments précédents, une reprogrammation des actions a été établie. Cette programmation tient compte au plus juste d'une mise en œuvre réaliste et réfléchie des actions. En effet, les liens entre les différentes études à réaliser, les échanges de données nécessaires entre les prestataires des études, les phases de choix techniques et la concertation avec des acteurs locaux, représentent des éléments qui peuvent allonger les temps initialement estimés de réalisation des actions.

Les tableaux financiers en annexe 3 et le retroplanning en page précédente présentent les échéances des différentes actions.

III. Modification du plan de financement

La réévaluation à la hausse du plafond de financement de l'action d'animation de 40 000 €/an à 60 000 €/an, suite au nouveau cahier des charges PAPI 3, ainsi que la proposition d'allongement de la durée du PAPI d'intention nécessitent la modification du plan de financement.

De plus, le coût des actions 1.2B - étude des impacts sur l'activité agricole et le foncier, 6.1A - étude de scénarii d'aménagement alternatifs et 6.1B - analyse multicritère a été réévalué à la hausse par rapport aux estimations initiales du PAPI : la Région Grand Est apparaît dorénavant en tant que cofinanceur de ces trois actions pour lesquelles elle n'était préalablement pas sollicitée.

Les tableaux financiers en annexe 3 tiennent compte des 2 modifications ci-dessus, ainsi que de l'augmentation du taux de financement de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur certaines actions.

IV. Détail des ajustements financiers :

a. Modification du plafonnement du montant de l'animation du PAPI :

Le tableau ci-après présente les évolutions en termes d'enveloppe globale salariale annuelle pour l'animation jusqu'à fin 2022 du PAPI d'intention IRCA et les aides attendues correspondantes.

Tableau 1 : Détail des enveloppes globales annuelles et des aides correspondantes pour l'action « animation » durant la durée du PAPI

Période concernée	Coût global	Montant participation Etat (BOP 181)	Montant participation AERM	Montant auto-financement	Remarques
juillet 2017-décembre 2017	20 000 €	~ 8 000 €	8 000 €	4 000 €	
année 2018	40 000 €	16 000 €	16 000 €	8 000 €	*Plafonnement aide à 40 000 €/an *Aides de 40% Etat et AERM (jusque fin 2018)
janvier 2019 - juillet 2019	20 000 €	8 000 €	13 200 €	16 800 €	*Plafonnement aide à 60 000 €/an *Aides de 40% Etat
juillet 2019 - décembre 2019	30 000 €	12 000 €			
année 2020	60 000 €	24 000 €	13 200 €	22 800 €	*Modification taux aide AERM dès janvier 2019.
année 2021	60 000 €	24 000 €	13 200 €	22 800 €	Passage à un nombre de jours aidés. Dans notre cas 100j/an aidés à 60% soit l'équivalent de 13 200 €/an (taux d'aide de 22%)
année 2022	60 000 €	24 000 €	13 200 €	22 800 €	
TOTAL	290 000 €	116 000 €	76 800 €	97 200 €	

b. Prise en compte du montant réel des actions 1.2B, 6.1A et 6.1B et modification des taux de subvention pour ces actions

Montants et financements initiaux :

Tableau 2: Montants et financements initiaux

N°action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COU (HT)	COU global	HT ou TTC	SDEA	% Part.	État FPRNM	% Part.	AERM	% Part.	REGION	% Part.
1.2B	Etude des impacts sur l'activité agricole et sur le foncier	SDEA	40 000 €	40 000 €	HT	8 000 €	20%	20 000 €	50%	12 000 €	30%	- €	0%
6.1A	Etude scénarios alternatifs pour solutions d'aménagement diminuant les incidences	SDEA	75 000 €	75 000 €	HT	15 000 €	20%	37 500 €	50%	22 500 €	30%	- €	0%
6.1B	AMC	SDEA	20 000 €	20 000 €	HT	4 000 €	20%	10 000 €	50%	6 000 €	30%	- €	0%

Montants et financements proposés pour l'avenant :

Tableau 3: Montants et financements proposés pour l'avenant

N°action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COU (HT)	COU global	HT ou TTC	SDEA	% Part.	État FPRNM	% Part.	AERM	% Part.	REGION	% Part.
1.2B	Etude des impacts sur l'activité agricole et sur le foncier	SDEA	51 540 €	51 540 €	HT	10 924 €	21,20%	20 000 €	38,80%	15 462 €	30%	5 154 €	10%
6.1A	Etude scénarios alternatifs pour solutions d'aménagement diminuant les incidences	SDEA	210 000 €	210 000 €	HT	42 300 €	20,14%	37 500 €	17,86%	88 200 €	42%	42 000 €	20%
6.1B	AMC	SDEA	27 850 €	27 850 €	HT	5 596 €	20,09%	10 000 €	35,91%	6 684 €	24%	5 570 €	20%